

Le sénateur Murray: Je suppose que ces augmentations découlent des clauses d'échelle mobile de la Loi sur le Parlement du Canada, n'est-ce pas?

Le sénateur Stewart: Oui, je crois que vous avez raison sénateur Murray. Les indemnités de session auraient fait l'objet d'augmentations automatiques, de même que les allocations pour frais des députés et les salaires des ministres.

Toutefois, à huit reprises, on est intervenu pour soit geler les montants, soit réduire les paiements prévus. Et malgré ces huit interventions à la baisse, l'augmentation demeure considérable, particulièrement dans le cas du premier ministre dont le salaire a grimpé de 53 000 \$ en 1985 à 70 600 \$ en 1991.

• (1730)

Le sénateur Murray: Probablement parce qu'il part d'une base supérieure.

Le sénateur Stewart: Oui, probablement. Comme je l'ai dit, mes invitations à la prudence n'étaient peut-être pas aussi pertinentes que je le croyais. Il semblerait que les ministres n'ont pas fait de trop mauvaises affaires. L'indemnité de session ayant été majorée, tout comme l'allocation pour frais non impossible, les ministres de la Chambre des communes, s'en sont assez bien tirés.

Le sénateur Murray: Pour compléter le tableau, sénateur, avez-vous les chiffres exacts pour les membres du Sénat?

Le sénateur Stewart: Non, je ne les ai pas. Je vous rappelle comment nous en sommes venus là. C'est à cause de la disposition du projet de loi C-76 selon laquelle le salaire du premier ministre et des autres ministres sera réduit. Je m'excuse auprès du sénateur Murray pour ne pas avoir volé sur-le-champ à son secours, mais je l'avais complètement oublié.

Le sénateur Murray: Si vous voulez savoir, et je crois que ça vous intéresse, je recevrais le même salaire que les autres ministres et la même indemnité de session que n'importe quel autre sénateur ou député, mais bien entendu, comme vous le savez, notre allocation non imposable est grosso modo la moitié de celle des députés. . .

Une voix: Moins que ça.

Le sénateur Murray: Quoi qu'il en soit, je crois que ce que vous avez dit de l'indemnité parlementaire pour les députés s'applique aux sénateurs. C'est-à-dire qu'entre 1985 et 1991, leur indemnité parlementaire est passée de 54 600 \$ à 64 400 \$ et qu'elle va être gelée. À l'instar des employés du gouvernement, nous aussi, nous allons avoir deux ans sans augmentation.

Le sénateur Stewart: Oui, je crois que tout ce qu'a dit le sénateur Murray est exact.

Permettez-moi de lire ce que M. Mazankowski a dit en conclusion.

Sans tenir compte des initiatives prises dans l'énoncé économique du 2 décembre, les indemnités parlemen-

taires et les allocations pour frais des députés auraient augmenté de 2,9 p.100 depuis 1984.

Je lui ai alors demandé si cela incluait toutes les sommes versées aux députés au titre des dépenses qu'ils avaient encourues. M. Mazankowski a répondu:

Les indemnités parlementaires et les allocations pour frais, c'est exact. Cela inclut les salaires et les frais.

Je lui ai alors demandé s'il s'agissait de frais divers et il a répondu que oui. Maintenant nous savons tout.

L'honorable Finlay MacDonald: Pourquoi ne pas vous contenter de prouver que les huit compressions étaient purement symboliques? Tout le monde en conviendrait. C'est purement symbolique.

Le sénateur Stewart: Je suis désolé mais je n'ai pas entendu l'honorable sénateur.

Le sénateur Perrault: Il a dit que c'était purement symbolique.

Le sénateur MacDonald: J'ai déclaré qu'à mon avis, vous pourriez vous satisfaire en signalant que ces huit compressions touchant le Cabinet et le reste étaient purement symboliques, et nous sommes tous d'accord là-dessus, c'est du moins mon cas.

Le sénateur Stewart: J'ignore l'objet de votre question. Suis-je ennuyant, sénateur MacDonald?

Le sénateur MacDonald: Peut-être un peu pédant, mais pas ennuyant.

Le sénateur Stewart: Très bien, je suppose que vous n'avez jamais été un bon élève.

Le sénateur Molgat: Vous voulez dire que c'est du trompe-l'oeil.

Le sénateur Stewart: Non, je ne peux dire cela, sénateur MacDonald, car même si je suis d'accord avec vous pour dire, comme l'affirme M. Mazankowski, qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'épargner beaucoup d'argent, on essaie ainsi de rendre plus acceptables certaines mesures déplaisantes que le gouvernement juge nécessaires. L'autre aspect de la question, et c'est ce qui m'intéresse, c'est de à savoir si les intéressés paient un prix trop élevé, en termes d'incidence sur la vie publique, à cause de ces mesures symboliques. Je ne pense pas que j'aurais soulevé la question s'il était simplement question problème de symbolisme.

Penchons-nous maintenant sur la troisième partie du projet de loi, et je ne m'attends pas qu'on soit d'accord avec ce que je dirai. Elle porte sur la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Manifestement, il s'agit là d'une loi extrêmement difficile à administrer. Elle pose tous les problèmes de partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les gouvernements provinciaux, d'autre part; entre, d'un côté, les gouvernements provinciaux et, de l'autre, les universités et enfin entre le gouvernement fédéral et les institutions de prêts, les banques.